



Site Natura 2000 des "PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS"

Réunion du Comité de Pilotage du 11 décembre 2015 – Compte-rendu

Sur invitation du Sous-Préfet d'Etampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des « Pelouses Calcaires du Gâtinais » s'est réuni le 11 décembre 2015 à la sous-préfecture d'Étampes.

Étaient présents :

Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, Sous-préfet d'Etampes et **président de séance**
Madame Lucile FERRIOT, chargée de mission à NaturEssonne
Madame Estelle DUCHEMANN, chargée de mission à NaturEssonne
Monsieur Gérard LUQUET, entomologiste, A.S.H.J.A.
Monsieur Patrick MAILLARD, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France
Monsieur Robert SCHOEN, Direction Départementale des Territoires
Monsieur Fabrice PRUVOST, Direction Départementale des Territoires
Madame Marie-Laure COUDIN, Direction Départementale des Territoires
Monsieur Jean-Pierre MORIZOT, association NaturEssonne – ASHJA
Madame Pauline CARRAI, association NaturEssonne
Monsieur Gilles NAUDET, Pro Natura Ile-de-France
Monsieur Olivier PATRIMONIO, D.R.I.E.E. Ile-de-France
Madame Danièle ZANEBONI, association Essonne Nature Environnement
Monsieur Christian GUERTON, maire de Puiset-le-Marais
Monsieur Ludovic LAURENT, élu à la mairie de Champmotteux
Monsieur Alain JOYEZ, élu à la mairie de Gironville-sur-Essonne
Madame Camille GUERIN, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance et accueille les membres du comité de pilotage. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. la présentation du site Natura 2000 et ses enjeux,
2. le bilan de l'activité de l'année 2015
3. la présidence et animation du site
4. les perspectives de l'année 2016.

Bilan de l'animation 2015

Madame FERRIOT présente l'animation réalisée sur le site du Gâtinais.

=> Gestion

- Les dernières actions de gestion dans le cadre des contrats Natura 2000 en cours ont été réalisées durant l'hiver 2014-2015 : entretien et restauration des pelouses calcicoles par fauche mécanique, pose de panneaux d'information et de barrières.
- Ces actions ont été complétées par l'organisation de chantiers nature avec la participation active des bénévoles de l'association NaturEssonne et dans le cadre de partenariats avec des

organismes de formation.

- Une gestion pastorale a été mise en place sur le secteur des Grandes Friches (hors contrat Natura 2000). L'année 2015 constituait alors à une année test et cette action devrait faire l'objet d'un contrat en 2016

=> Suivis scientifiques et techniques

De part sa présence sur le terrain, l'association réalise régulièrement des veilles écologiques et fait remonter les problèmes à la DDT. Les problèmes principaux constatés sur le site sont les dépôts de déchets.

Plusieurs suivis naturalistes ont été menés sur le site en 2015 :

- Suivi des habitats via un nouveau protocole qui devra être validé par les membres du COPIL (2 transects).
- Suivis reptiles (suivis de 10 plaques et prospections ponctuelles)
- Suivis lépidoptères (papillons) diurnes et nocturnes : un programme de suivis a été organisé de mars à novembre sur les différents secteurs (46 sorties).
- Autres observations ponctuelles : orthoptères (grillons, sauterelles et criquets) et autres insectes, amphibiens, flore remarquable et patrimoniale, etc

=> Communication

- Diffusion de la lettre d'information n°9 et rédaction d'articles à destination du grand public.
- Organisation de 2 animations scolaires sur les sites avec les établissements partenaires : présentation du site Natura 2000 et ses enjeux / objectifs des chantiers nature et précisions des consignes.
- Organisation de 3 animations « présentation du site Natura 2000 et découverte de la faune et la flore des pelouses calcicoles » à destination du grand public en partenariat avec 3 communes concernées par le site : Gironville-sur-Essonnes, Valpuiseaux et Champmotteux.
- Organisation de 3 balades natures « découverte de la faune et de la flore des pelouses calcicoles ».

Présidence et animation du site

M. PRUVOST rappelle les éléments du contexte : depuis la création du site, l'État en assure la présidence, l'animation étant déléguée à l'association NaturEssonne.

Afin de se conformer aux exigences de la circulaire du 27/04/2012 un courrier a été adressé aux différentes collectivités locales, membres du COPIL afin de leur proposer la présidence.

Aucune des collectivités territoriales concernées n'a répondu positivement à cette sollicitation.

M. PATRIMONIO de la DRIEE, complète cette intervention en rappelant que la plupart des sites sont aujourd'hui sous présidence d'une collectivité. Quatre sites d'Ile-De-France font exception dont les deux sites suivants : Pelouses calcaires du Gâtinais et pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, tous deux animés par l'association NaturEssonne.

Le Sous-Préfet appuie donc l'idée qu'une collectivité territoriale assure la présidence du site Natura 2000 et non plus l'État, aussi il demande aux membres présents au comité de réfléchir à cette possibilité et de faire connaître au plus vite leur désir d'en prendre la présidence.

Dans le cas contraire l'État gardera la présidence de ce site.

Perspectives d'animation pour 2016

Au cours de l'année 2016, les actions de gestion se poursuivront avec le suivi des contrats en cours, la sensibilisation des propriétaires pour la signature de la charte ou d'un contrat et la mise en place de nouveaux chantiers nature.

Les suivis scientifiques devront être poursuivis afin de compléter les inventaires sur les lépidoptères et les orthoptères.

La communication devra être développée par des sorties nature ouvertes au « grand public » et des animations dans les écoles.

En ce qui concerne la validation du nouveau protocole de suivi des habitats d'intérêt communautaire, il est proposé la méthode suivante :

- transmission par voie électronique en même temps que le compte-rendu à tous les membres du COPIL.
- validation du protocole, à défaut de remarques dans un délai de quinze jours.

Le DOCOB devra être actualisé avec l'intégration du suivi des habitats ainsi que l'actualisation des cartographies.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet remercie les participants de leur présence et lève la séance.



Zoheir BOUAOUICHE
Le Sous-Prefet

Zoheir BOUAOUICHE

Appendice :

À la date de signature du présent compte-rendu, aucune collectivité n'a fait connaître son souhait de présider le COPIL du site des pelouses calcaires du Gâtinais.

Conformément à ce qu'il est indiqué dans le chapitre concernant la présidence et l'animation, de ce compte-rendu, l'État conserve la présidence du site à compter de cette date.

Un appel d'offre sera lancé afin de déléguer l'animation de ce site.